République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC Séance du jeudi 08 février 2024

Date de la convocation
31/01/2024
Date d'affichage
31/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

Membres : En Excercie : 15

Présents: 11
Votants: 12

<u>Présents</u>: Marie-Laure CAMBOUŁAS, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Françoise VIAROUGE

Représenté(e)s: Jean-Claude FROMENT par Joël FROMENT

Excusé(e)s: Thibault CAMMAN, Thomas LAMOTTE, Guillaume POUJOL

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Demande de subvention fonds vert: Aménagement et revalorisation des espaces publics du cœur de village de Roussennac – tranche 1 - DE_20240208_008

M le Maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet d'aménagement et de revalorisation du cœur de village de Roussennac. Pour cela, une procédure adaptée a été réalisée le 01 juillet 2022. Suite à la commission d'appel d'offre le groupement d'entreprises suivant a été retenu par la délibération DE 20220826 002 en date du 26 août 2022 :

- Conception d'ensemble/études aménagements urbains et paysagers : M Causse
 Patrice paysagiste concepteur
- Etudes voirie et réseaux divers, chaussée : Aveyron Etude Environnement (A2E) Un projet d'aménagement global en plusieurs tranches a été proposé. Le conseil municipal de Roussennac souhaite réaliser durant l'année 2024 une tranche 1 de travaux incluant les sections « la traverse, place du Pargou et la rue du centre».

Un coût global a été estimé pour cette opération à 594 350€ HT. Celui-ci comprend une partie désimperméabilisation et renaturation pour un total de 92 237,50 €.

Afin de pouvoir lancer cette opération (tranche1 : place du Pargou, rue du centre et traverse), le conseil municipal de Roussennac après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'aide de l'état dans le cadre du programme : « fonds vert » pour un montant de 30 346,88 € pour la requalification des espaces publics de la tranche 1 correspondant à un taux de 25% de la partie éligible (travaux désimperméabilisation : 92 237,50€ HT et étude : 29 150,00€ HT)
- de définir le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant total des travaux HT de l'opération	Montant des travaux éligibles	Pourcentage sur les montants	Pourcentage sur l'opération	Montant de l'aide attendue
	Villefranche-de-Ro	370 3 777		éligibles		

Région	Sollicitée		468 460,00€	20%	13,46%	80 000,00€
Conseil	Sollicitée	594 350 €	565 200,00€		26,92%	160 000,00
départemental						€
Etat (DETR)	Sollicitée		512 420,00€	25%	21,55%	128 105,00
						€
Agence de l'eau	Sollicité		53 180,53€	50%	4,47%	26 590,25€
Etat (fonds vert)	Sollicitée		121 387,50€	25%	5,11%	30 346,88€
Autofinanceme					28,49%	169 307,87
nt						€

- De préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2024 de la commune de Roussennac.
- De donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de solliciter toutes les aides par rapport à cette opération.

La commune sera maître d'ouvrage de cette opération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 10 février 2024 et publication ou notification le 10 février 2024 Roussennac, le 10 février 2024.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBOULAS Le Maire

Sébastien CAYSSIALS